

Saint-Priest le 17 juillet 2009

Monsieur Jacques GERAULT
Préfet de la Région Rhône-Alpes
préfecture du Rhône
106, rue Pierre Corneille
69419 Lyon Cedex 03

Objet : Grands stades /Loi N°1616 Développement et modernisation des services touristiques - art 13ter

Monsieur le Préfet,

Dans la nuit du 7 au 8 juillet le projet de loi de développement et de modernisation des services touristiques (loi n° 1616) a été adopté en seconde lecture par le Sénat.

Ce projet de loi (qui n'a rien à voir avec le sport) contient sur proposition du gouvernement un article 13ter déclarant d'intérêt général les enceintes sportives privées.

Cet article principalement conçu pour la réalisation du stade de l'OL sur le site du Montout à Décines (Rhône), nous paraît cavalier, incongru et toxique.

Par ailleurs, l'analyse multicritères que nous avons réalisée des différentes hypothèses pour un grand stade à Lyon fait apparaître une note de 15/20 pour le stade existant de Gerland rénové et porté à 50000 places, et 5/20 pour l'hypothèse grand stade sur le site du Montout à Décines, qui est en totale contradiction avec les déclarations du Président de la République le 25 octobre 2007 à l'issue des premières conclusions du Grenelle de l'Environnement*.

Ce sont ces raisons qui nous conduisent à nous adresser aujourd'hui au Président de la République, pour que le bon sens l'emporte, dans l'intérêt de notre agglomération, de ses populations, de notre planète et des générations futures. Mais aussi, pour que le site du Montout à Décines, décidé sans étude préalable d'aménagement de ce territoire, ne soit pas spécifiquement mentionné dans la liste des projets de grands stades, mais, que le stade de Gerland (40 000 places pouvant être portées à 50 000) soit lui, inscrit dans cette liste.

Nous tenions à vous en informer en vous adressant ci-joint copie du courrier et des documents adressés ce jour à Monsieur le Président de la République.

Nous restons à votre disposition pour vous présenter en détail nos analyses.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.



Joël DUBOS
Coordinateur CEDRUL / Vice-président DARLY
18A, rue Colette
69800 Saint-Priest
tél. : 04.78.20.70.96
courriel : jodubos@wanadoo.fr
site Web : <http://www.darly.org>



Jean MURARD
Président de Déplacements Citoyens
110, rue Hénon
69004 Lyon
tél. : 04.78.29.19.92
murard3735@wanadoo.fr

PJ : copies du courrier et des documents adressés au Président de la République.

*Déclaration du 25 octobre 2007

« Premier principe : tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront désormais arbitrées en intégrant leur coût pour le climat, leur « coût en carbone ». Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé.

Deuxième principe, nous allons renverser la charge de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt. Ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement. Les décisions dites non écologiques devront être motivées et justifiées comme ultime et dernier recours ... Le Grenelle propose une rupture et bien, je propose de la faire mienne »).

Copies :

Monsieur François FILLON Premier Ministre de l'Environnement,
Monsieur Jean-Louis BORLOO Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la Mer,

Madame Rama YADE Secrétaire d'état aux sports,

Monsieur Dominique BUSSEREAU Secrétaire d'état aux transports,

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs des territoires concernés.

Les associations de la CEDRUL (Coordination pour l'Environnement et les Déplacements Durables en Région Urbaine de Lyon)

ADTLS (affiliée FNAUT)
ALTERN'INFO
ARPAC
ASTER - (Association de sauvegarde du Territoire et de l'Environnement Rural - affiliée Paysages de France)
CDAFAL 69 (Conseil Départemental des Associations Familiales laïques du Rhône)
DARLY (affiliée FNAUT, FRAPNA, partenaire AEDTF)
Déplacements Citoyens
Droits du piéton
ADQVEEP Eyzin-Pinet environnement
FAP (Fédération des Associations du Plateau)
FAPPO (Fédération des associations opposées au projet de périphérique Ouest)
FRAPNA Rhône
LVV la ville à vélo
Lyon Métro Transports Publics (affiliée FNAUT)
Lyon-Tramway (affiliée FNAUT)
MNLE 69 - (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement)
Saint-Genis Sud
SCJ (Sauvegarde des Coteaux du Jarez)
SCL (Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais) (affiliée FNAUT)
SEVDOR (Sauvegarde des Espaces Verts des Monts d'Or)

Les associations locales (soutenues par la CEDRUL) opposées à ce projet à Décines :

Carton Rouge : <http://www.carton-rouge-decines.fr/>,

Chassieu environnement : <http://chassieuenvironnement.blog4ever.com/blog/index-73567.html>,

Chassieu-solidarité-citoyenne : <http://www.chassieu-solidarite-citoyenne.fr> ,

L'ADDEL (Association pour le Développement Durable de l'Est Lyonnais)

<http://addel.assoc.free.fr/wordpress/>,

Le CAEL : Collectif des associations de l'est Lyonnais,

Le CRURE : Collectif des Riverains et Usagers de la Rocade Est Lyonnais.